

TradeLens

Ce Descriptif de Services détaille le Service Cloud. Les bons de commande applicables contiennent les prix et les détails supplémentaires de la commande du Client.

1. Service Cloud

TradeLens est une solution numérisée de commerce mondial appartenant conjointement à IBM et A.P. Moller-Maersk A/S, par l'intermédiaire de sa filiale Maersk GTD Inc. Maersk GTD Inc. est un contractuel et un sous-traitant ultérieur IBM chargé de la mise à disposition et la gestion du Service Cloud.

1.1 Offres

Le Client peut faire son choix parmi les offres disponibles suivantes :

1.1.1 TradeLens Platform – Core

Le Service Cloud est disponible selon la méthode de paiement à l'utilisation (pay-per-use) ou sous forme d'offre d'abonnement. Il permet de voir les mouvements des expéditions de conteneur internationales et de partager des documents structurés et non structurés entre les parties commerciales.

Le Service Cloud inclut les fonctions suivantes :

- Interfaces de programmation d'application (API) pour la publication et la souscription de données d'événement décrivant la progression physique du cargo dans la chaîne d'approvisionnement et les jalons de réglementation/conformité associés, y compris les événements liés aux documents ;
- possibilité de stocker les documents au format structuré et non structuré et de partager ces documents avec les parties autorisées dans la chaîne d'approvisionnement ;
- interfaces utilisateur permettant de consulter ces événements, jalons et documents ; et
- interfaces utilisateur et API permettant de gérer les utilisateurs et les autorisations d'accès.

2. Fiches Techniques sur le Traitement et la Protection des Données

L'addendum d'IBM relatif au Traitement de Données à caractère personnel, disponible sur <http://ibm.com/dpa> (DPA) et la ou les Fiches Techniques (désignées par fiche(s) technique(s) ou Annexe(s) DPA) dans les liens ci-dessous contiennent des informations additionnelles sur la protection des données pour les Services Cloud et leurs options concernant les types de Contenus pouvant être traités, les activités de traitement impliquées, les dispositifs de protection des données et les détails de conservation et de retour de Contenu. Le DPA s'applique si et dans la mesure où le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (EU/2016/679) (RGPD) s'applique aux données à caractère personnel figurant dans le Contenu.

<https://www.ibm.com/software/reports/compatibility/clarity-reports/report/html/softwareReqsForProduct?deliverableId=212D150099F511E88DA21ABFB868B416>

3. Niveaux de Service et Support Technique

3.1 Accord relatif aux Niveaux de Service

IBM fournit au Client l'Accord relatif aux Niveaux de Service (« SLA ») de disponibilité ci-dessous. IBM appliquera le dédommagement correspondant le plus élevé, en fonction de la disponibilité cumulée du Service Cloud, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Le pourcentage de disponibilité est calculé comme suit : le nombre total de minutes d'un mois contractuel moins le nombre total de minutes d'indisponibilité du Service au cours du mois contractuel, divisé par le nombre total de minutes du mois contractuel. La définition de l'indisponibilité du Service, la procédure de réclamation et les moyens de contacter IBM concernant les problèmes de disponibilité de service figurent dans le guide de support de Services Cloud d'IBM à l'adresse https://www.ibm.com/software/support/saas_support_overview.html.

Disponibilité	Crédit (% de redevance d'abonnement mensuelle*)
Inférieure à 99,9 %	2 %

Disponibilité	Crédit (% de redevance d'abonnement mensuelle*)
Inférieure à 99,0 %	5 %
Inférieure à 95,0 %	10 %

* La redevance d'abonnement est le prix contractuel pour le mois objet de la réclamation.

3.2 Support Technique

Le support technique destiné au Service Cloud, y compris les coordonnées des personnes à contacter, les niveaux de gravité, les heures de disponibilité, les temps de réponse ainsi que d'autres informations et processus relatifs au support technique sont disponibles en sélectionnant le Service Cloud dans le guide de support IBM disponible à l'adresse <https://www.ibm.com/support/home/pages/support-guide/>.

4. Montant des redevances

4.1 Unités de mesure des redevances

Les unités de mesure des redevances du Service Cloud sont indiquées dans le Document de Transaction.

Les unités de redevances suivantes s'appliquent à ce Service Cloud :

- Un Accès est le droit d'accès aux fonctionnalités des Services Cloud.
- Un Élément est une occurrence d'un élément caractéristique, qui est traitée par, gérée par ou relative à l'utilisation des Services Cloud.

Dans le cadre de ce Service Cloud, un Élément est un conteneur intermodal qui est arrivé à destination ou qui est associé à une consignation qui n'est plus suivie par le Service Cloud pendant la période de mesure.

5. Dispositions Additionnelles

Pour les Contrats de Services Cloud (ou des contrats Cloud de base équivalents) signés avant le 1er janvier 2019, les dispositions énoncées à l'adresse <https://www.ibm.com/acs> s'appliquent.

5.1 Définitions

Spécification de Partage de Données : document décrivant le modèle de partage de données TradeLens, disponible dans la documentation TradeLens sur le site <https://docs.tradelens.com/>. La Spécification de Partage de Données TradeLens est susceptible d'être modifiée périodiquement, notamment aux alentours de la date de diffusion d'une nouvelle version du Service Cloud.

Consignation : collecte séparément identifiable des marchandises contrôlées sur la Plateforme TradeLens, qui sont transportées d'un expéditeur vers un destinataire via un ou plusieurs modes de transport indiqués dans un contrat de service de transport unique.

Participant : désigne les expéditeurs, les transporteurs maritimes, les opérateurs de terminal, les prestataires de transport terrestre, les instances gouvernementales et autres intervenants dans la chaîne d'approvisionnement souscrivant au Service Cloud qui peuvent fournir et/ou échanger des informations avec le Service Cloud.

Données fournies par le Client : données fournies par le Client au Service Cloud.

5.2 Partage de données

- a. Le Client peut envoyer au Service Cloud les Données fournies par le Client, conformément à la Spécification de Partage de Données pour chaque Consignation suivie par le Service Cloud. Le Client accepte qu'IBM pourra mettre les Données fournies par le Client pour une Consignation à la disposition de tout Participant impliqué dans cette Consignation, conformément à la Spécification de Partage de Données.
- b. Le Client reconnaît que son accès aux données relativement à une Consignation suivie par le Service Cloud sera tel que stipulé dans la Spécification de Partage de Données.
- c. Dans la mesure nécessaire, le Client autorise tous les Participants impliqués dans les Consignations suivies par le Service Cloud, par exemple les transporteurs maritimes, les opérateurs

de terminal, les services des douanes, les prestataires de services logistiques tiers et les prestataires de transport terrestre, à fournir au Service Cloud des données relatives à ces Consignations conformément à la Spécification de Partage de Données.

5.3 Conservation des Données

IBM pourra conserver les Données fournies par le Client dans la mesure où elles font partie d'une transaction sur le blockchain du Service Cloud.

5.4 Feedback du Client

Le Client accepte qu'IBM puisse utiliser tous les commentaires et suggestions fournis par le Client.